

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT 2021-02-6

Avis est donné de ce qui suit:

1. Qu'à sa séance ordinaire tenue le 8 juillet 2024, le conseil de la Municipalité de Rawdon a adopté le règlement suivant :

Règlement numéro 2021-02-6 modifiant le Règlement de zonage numéro 2021-02 et ses amendements afin de modifier diverses dispositions en concordance au plan d'urbanisme

2. Le règlement précédemment mentionné a fait l'objet de l'émission par la Municipalité Régionale de Comté de Matawinie d'un certificat de conformité le 12 juillet 2024. Ce règlement est en conséquence réputé conforme aux objectifs du schéma d'aménagement.
3. Ce règlement peut être consulté au bureau de la soussignée à l'hôtel de ville de Rawdon, 3647 rue Queen, aux heures normales d'ouverture.
4. Ce règlement entre en vigueur suivant les dispositions de la loi.

Donné à Rawdon, le 16 juillet 2024

(signé) *Caroline Gray*

M^e Caroline Gray
Directrice générale adjointe et
directrice du Service du greffe